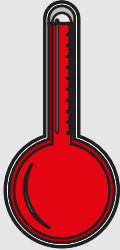


# Que faire en cas de problème de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ?

01.



02.

N° Install.

03.



Faites vérifier la température des logements : si elle est inférieure à 19°C, il peut effectivement y avoir un dysfonctionnement.

Contactez le prestataire du réseau secondaire choisi par votre bailleur ou syndic de copropriété.

Si le problème provient du réseau primaire, munissez-vous de votre numéro d'installation (à 10 chiffres) présent sur votre facture (en en-tête de la 2<sup>ème</sup> page, sous le numéro de facture) :



Contactez le numéro d'intervention

**0 811 20 20 24**

en mentionnant votre numéro d'installation.